

Paris, le 6 septembre 2018

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° 52

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

**TABLE DES MATIERES**

**DECISIONS EMANANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

- **DECISION n° 18-73 AG portant nomination du directeur du numérique.....p. 3**
- **DECISION n° 2018-74 AG portant nomination du directeur du Réseau de la réussite Vincent Merle.....p. 4**
- **DECISION n° 18-75 AG portant nomination de la directrice déléguée à la formation par intérim.....p. 5**

**DECISION N° 18- 73 AG**  
**portant nomination du directeur national du numérique**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la décision n° 14-05 AG du 24 janvier 2014 portant création de la direction nationale du numérique,

**DECIDE :**

**Art . 1<sup>er</sup>.**- M. Thierry Koscielniak, est nommé directeur national du numérique.

**Art . 2.-** La directrice des ressources humaines et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Fait à Paris, le 27 août 2018



**Olivier FARON**

**DECISION N° 2018-74 AG**  
**portant nomination du directeur du Réseau de la réussite Vincent Merle**

**L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,**

VU le décret n°88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers;


VU la décision n° 2015-04AG du 9 janvier 2015 portant création du Réseau de la Réussite Vincent Merle ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.**– Monsieur Pierre RIEBEN, Ingénieur de recherche, est nommé directeur du Réseau de la Réussite Vincent Merle.

**Art. 2.**– Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2018



L'administrateur général

**Olivier FARON**

**DECISION N° 18- 75 AG**

portant nomination de la directrice déléguée à la formation par intérim

**L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et notamment son article 8, alinéa 2;

Vu le règlement intérieur du Cnam modifié par délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2016 ;

**DECIDE :**

**Art.1<sup>er</sup>.**- Mme Ariane FRÉHEL, ingénieur de recherche hors classe, est nommée directrice déléguée à la formation par intérim à compter de ce jour.

**Art. 2.-** Elle exercera les missions suivantes :

- Animation pédagogique des équipes pédagogiques nationales et renforcement des liens avec les centres Cnam en région ;
- Allocation des moyens aux équipes pédagogiques nationales ;
- Coordination des entités de l'établissement en charge de la formation ;
- Définition de la notion de transversalité et mise en place des programmes transverses ;
- Cohérence des axes et modalités de communication des équipes pédagogiques nationales et des programmes transverses ;
- Audit de la rationalité économique et financière de l'activité des équipes pédagogiques nationales, dans le cadre de la mission de service public de formation continue de l'établissement.

**Art. 3.-** La directrice des ressources humaines et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Art. 4 -** La présente décision met fin aux fonctions de monsieur le professeur du Conservatoire national des arts et métiers Michel Béra en tant qu'adjoint de l'administrateur général en charge de la formation.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2018



L'administrateur général

**Olivier FARON**